



MAIRIE DE PESSINES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 19 Juillet 2021 à 19 h 30

Étaient présents : Mrs DELHOUME - BON – GARDAIS – GOUINEAUD - LESSEUR – MIMOL - ROUX
et Mmes AUTANT - DE KERROS – ERABLE – LUCAS - MESLAND

Absents : Mme MAZET Sylvie
Mme REMY Véronique
M. DUMAND François

Mme MESLAND Christine a été nommée secrétaire de séance.

1/ Réalisation d'un emprunt pour l'achat d'un algéco

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN un emprunt d'un montant de 26 000,00 € destiné à financer l'achat d'un algéco.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN un emprunt d'un montant de 26 000,00 € et dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en cinq années, au taux fixe de 0,380 %.

Frais de dossier : 150,00 €

ARTICLE 2 :

La COMMUNE de PESSINES s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

ARTICLE 3 :

Les fonds seront versés à L'EMPRUNTEUR par virement à la Trésorerie de Saintes et Banlieue Municipale.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

La séance est levée à 19 h 45.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le 22 Juillet 2021



Le Maire,

Philippe DELHOUME